

AUTOPSIE DE MIGRATION FORCÉE DES REFUGIÉS SOUDANAIS AU TCHAD. UNE SOCIO-ANTHROPOLOGIE DES INÉGALITÉS SOCIALES À LA BASE

Yakoub MALOUM

yacoubalexis@yahoo.fr, Université de N'Djaména

Résumé

L'Afrique contemporaine au sud du Sahara est visiblement marquée par des rivalités excessives caractéristiques des rapports sociaux entre des différentes communautés ethniques. Au Soudan, la lutte armée est considérée comme un idéal pour les groupes politico-militaires et les milices armées à la solde du pouvoir central se disputant les hautes positions sociales. De ces oppositions militaires dominées plutôt par des antagonismes ethniques, émanent des enjeux relatifs aux actions conflictuelles insupportables dans les milieux populaires engendrant finalement de la migration dans les pays voisins à l'instar du Tchad. Étant donné que l'insécurité au Soudan peine à se décroître, le nombre des réfugiés va toujours croissant et la gestion de la migration dans les pays d'accueil se révèle comme un véritable casse-tête pour les autorités de la place. Cette étude vise à comprendre, au-delà de l'obsession du pouvoir, les raisons profondes de ces incessantes violences. Du point de vue méthodologique, cette étude est axée sur l'approche qualitative privilégiant les outils de collecte des données tels que l'observation directe, les entretiens semi-directifs, les récits de vie réalisés dans les camps des réfugiés. La théorie socioconstructiviste de Berger a été mobilisée comme modèle explicatif du phénomène soumis à l'étude. Les résultats montrent que l'accession au pouvoir pour les Arabes est inscrite dans le registre des défis à relever même en usant la violence criminelle pour atteindre le but ; les oppositions armées au Soudan s'apparentent à une sorte d'épuration ethnique manifestée notamment contre les ethnies intégrant la transnationalité.

Mots-clés : *ethnies, insécurité, migration forcée, mutations sociales, opposition*

Autopsy of the forced migration of Sudanese refugees to Chad: an anthropology of social inequalities at the roots

Abstract

Contemporary sub-Saharan Africa is visibly marked by excessive rivalries characteristic of social relations between different ethnic communities. In Sudan, armed struggle is considered an ideal for politico-military groups and armed militias in the pay of the central government, vying for high social positions. From these military oppositions, dominated rather by ethnic antagonisms, emanate issues relating to unbearable conflictual actions in popular circles, ultimately generating migration to neighboring countries like Chad. Given that insecurity in Sudan is struggling to decrease, the number of refugees is ever-increasing, and migration management in host countries is proving to be a real headache for local authorities. This study aims to understand, beyond the obsession with power, the underlying reasons for this incessant violence. From a methodological point of view, this study is based on the qualitative approach favoring data collection tools such as direct observation, semi-structured interviews, and life stories conducted in refugee camps. Berger's socioconstructivist theory was used as an explanatory model for the phenomenon under study. The results show that access to power for Arabs is part of the challenges to be met even by using criminal violence to achieve the goal; armed opposition in Sudan is similar to a kind of ethnic cleansing manifested in particular against ethnic groups embracing transnationality.

Keywords: *ethnic groups, insecurity, forced migration, social changes, opposition*

Introduction

Le 21^{ème} siècle a été marqué par de nouveaux mouvements de populations forcés en Afrique Sub-Saharienne provoqués principalement par des guerres civiles et, dans une moindre mesure, par des catastrophes naturelles. Le flux migratoire est observable aussi bien à l'intérieur d'un même

pays qu'au-delà des frontières nationales. C'est ce que Bourdieu et Sayad (1964) nomment « déracinement ». Ces mouvements migratoires occasionnent le plus souvent la traversée d'une frontière internationale dont les victimes sont désignées par le droit international humanitaire sous le vocable de « réfugiés » (BEIGBEDER, 1999). Les flux migratoires des populations soudanaises sur l'espace territorial tchadien semblent poser des problèmes aussi bien au pays d'accueil qu'aux organisations onusiennes qui les gèrent. En effet, dans les différents endroits où sont campés les réfugiés se développent des actes de banditisme foulant ainsi au pied les principes et normes exigés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR). Il s'agit de comprendre que dans les camps et les environs des groupes de personnes s'activent et posent des actes de nuisance en s'accaparant des biens d'autrui par la violence jetant, par cette action, du discrédit dans les camps des réfugiés. Il n'en demeure pas moins que l'insécurité est davantage perçue comme une opportunité pour certains réfugiés pour satisfaire leurs intérêts égoïstes.

Pourtant les efforts sont déployés en matière de sécurité aussi bien par le pays d'accueil que par les organisations onusiennes en vue de l'instauration de la paix sociale dans les camps. Etant considérés comme vulnérables, les camps de réfugiés dans l'Est du Tchad, particulièrement ceux situés tout le long de la bande frontalière orientale, représentent un défi majeur en matière de sécurité et de gestion humanitaire. Eu égard aux tensions croissantes dans la région du Sahel, exacerbées par les conflits armés au Soudan suivis des déplacements massifs de populations, le Tchad a réitéré à travers le ministère de la sécurité publique, son engagement de manière active à renforcer la sécurité dans ces zones sensibles. La protection des réfugiés demeure inscrite dans la politique de l'Etat et choisie comme une des priorités pour le gouvernement tchadien. En effet, la coopération mise en évidence entre le Tchad et le Système des Nations Unies a permis de manière théorique de poser de nouvelles bases en termes de protection des réfugiés dans les camps. Mais, la situation sécuritaire dans la sous-région reste fragile quand bien même la volonté de renforcer une bonne collaboration est d'actualité et essentielle pour garantir la stabilité et la protection des réfugiés dans le pays. La tendance à l'approche globale prenant en compte tout à la fois des mesures de sécurité et d'assistance humanitaire demeure selon le système des Nations-unies un des défis majeurs à relever.

A l'évidence, la lutte pour une visibilité identitaire au Soudan apparaît comme un acte de tribalisation qui compromet, en conséquence, toutes visions de coexistence et de cohabitation des diverses communautés en présence au Soudan. Au centre des violences ethniques qui ont cours au Soudan, se trouve la faiblesse de la politique de l'Etat en matière de pacifisme de cohabitation et de coexistence des populations. Etant donc perçu comme l'élément causal des violences interethniques dans cette entité géographique, le groupe ethnique détenteur du pouvoir se donne les moyens possibles pour se prévaloir.

Il s'agit, sans nul doute, d'une pure confusion entre l'appareil d'Etat, qui devrait être vu comme une entreprise systémique intégratrice et organisatrice des rapports sociaux de ses membres, et la valorisation de la culture ethnique en rapport avec le groupe ethnique au pouvoir. L'absence de la distanciation et de la différenciation entre l'Etat et l'ethnie au pouvoir entraîne malheureusement un désaccord entre l'Etat qui se substitue à l'ethnie et les autres groupes sociolinguistiques évincés de la gestion de l'Etat et qui, par voie de conséquence, n'ont pas la voix au chapitre. Quoiqu'on fasse intervenir le tribalisme pour démontrer les conflits ethniques en Afrique, d'une manière générale, il reste que l'ethnie dans la plupart de nos constats, repose bien sur une culture, une langue, un mythe fondateur, une histoire, une coutume mais, ce qui demeure persuasif c'est que les groupes ethnolinguistiques sont partagés à cause de mauvaises pratiques de la politique de l'Etat (C. Rivière, 2024).

Il convient de noter que l'historique des déplacements de populations en Afrique au sud du Sahara et leurs manifestations récentes ouvrent fondamentalement sur une question de recherche à laquelle une analyse anthropologique peut répondre. Cela permet de comprendre que les déplacements forcés et l'ensemble des phénomènes sociaux y relatifs constituent un objet de recherche à part entière pour la discipline anthropologique.

1- Méthodologie adoptée et choix théorique

1.1. Choix méthodologique

Du point de vue méthodologique, cette étude est axée sur l'approche qualitative privilégiant les outils de collecte des données tels l'observation directe, les entretiens semi-directifs, les récits de vie rendus opérationnels dans les camps des réfugiés de Farchana et de Hadjar hadid, localités situées dans le Département d'Assongha. L'enquête ethnographique a donc permis d'interroger les réfugiés, les Responsables des différentes organisations humanitaires, les ONG nationales intervenant au bénéfice des réfugiés et les autorités administratives du Département d'Assongha. Aussi l'enquête n'a-t-elle pas perdu de vue l'entretien avec le personnel de la santé qui, souvent, est victime de l'insécurité dans sa fonction dans les milieux des réfugiés. La recherche des données discursives s'est également penchée sur l'insécurité qui environne les camps et qui devient un véritable handicap pour le bon fonctionnement desdits camps.

1.2. Option théorique

Du point de vue de la théorie employée pour l'intelligibilité des réalités des camps abritant les réfugiés Soudanais, le paradigme socioconstructiviste de Berger a été mobilisé comme modèle explicatif du phénomène soumis à la présente étude. Cette grille d'analyse qu'est le socioconstructivisme social de P. Berger (1966) s'impose comme la théorie explicative du mouvement migratoire des personnes dont la sécurité est menacée. Berger a aidé, à travers cette théorie, à appréhender le phénomène migratoire issu des rivalités intercommunautaires ayant débouché sur des conflits armés au Soudan.

2. Résultats de l'étude

Les résultats de la présente étude constituent, en effet, la description monographique des données discursives recueillies sur le terrain. Il s'agit de prendre en considération toutes les informations reçues des enquêtés qui sont susceptibles d'établir les réalités du terrain surtout en ce qui concerne la gestion et l'insécurité sociale dans les camps abritant les réfugiés et les environs.

2.1. L'ethnocentrisme au centre des rivalités interethniques

Le registre des faits historiques de la région du Darfour est celui de violences prononcées entre éleveurs dont l'ultime objectif est la recherche d'eau et de pâturages, et les paysans sédentaires protégeant leurs champs et leurs biens. Dans cette partie du Soudan, l'explosion démographique (Lavergne, 1989) a rendu plus violents les rapports sociaux autour de l'eau et l'espace géographique. La régulation endogène des conflits, fondée sur le respect par les nomades des couloirs et de périodes précises de transhumance, a perdu sa valeur avec la grande sécheresse du milieu des années 1980 (Lavergne, op. cit.). Ces diverses crises ont conduit finalement le Darfour dans une situation d'instabilité dans ses différentes formes. Et cela, nonobstant la présence de responsables politiques originaires de la région dans les allées du pouvoir à Khartoum, la situation s'y détériore de façon continue. Cette instabilité aussi bien économique que politique va plonger le Soudan dans une guerre meurtrière opposant, en 1985-1988, les Fours aux tribus arabes lancées à l'assaut des villages de ces derniers faisant des navettes entre les villages situés dans les confins du Tchad et le Darfour. Les Arabes *rezéigats* du Sud parviennent à obtenir autant que possible la confirmation d'un « dar » (pays) à leur avantage dans la région d'Ed Duein, mais l'impression de trêve, plutôt que de paix, a prévalu lors de la « conférence de paix » en novembre 1989.

L'instauration d'un régime militaro-islamiste au Soudan, en 1989, n'a pas seulement réglé le problème de l'insécurité mais a envenimé la situation sociopolitique au Soudan. En effet, la bienveillance plus marquée des autorités envers les tribus arabes, considérées comme les plus belliqueuses, les a davantage encouragées. Il faut noter que toute l'année 1990 a été marquée par plusieurs guerres locales, le plus souvent ignorées de la communauté internationale. La guerre s'éclate entre en 1990, entre Fours, alliés de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) du colonel John Garang et l'armée soutenue par les Arabes Bernis halbas ; puis en 1996, dans le sud,

entre Rezeigats et Zaghawas et entre 1997-1999, dans l'Ouest, une autre guerre opposant les paysans massalits et les arabes *um-julluls*. Le plus souvent, l'initiative des hostilités est prise par les tribus arabes ayant par la suite entretenu des milices reconnues dans la région sous le nom de *Janjanid*¹

Dans les années 2001, des incidents majeurs impunis (attaques de villages, razzias et vols de troupeaux) se sont multipliés, notamment entre Nyala et El Geneina, éprouvant particulièrement les communautés massalits et fours. Le caractère systématique et massif des assauts a conduit les victimes à se persuader de la tentative coordonnée de « nettoyage ethnique était à l'œuvre. Dans le Darfour du Nord plusieurs incidents graves réanimaient, au même moment, la tension entre Zaghawas et Arabes *Ereghats* ou *Rezeigats*. Le Front de libération du Darfour (FLD), présidé par Abdel Wahid Mohamed Nour, déclenche l'insurrection dans le djebel Marra Le 25 février 2003. La rébellion compte en son sein la quasi-totalité des tribus « africaines » du Darfour, élargie aux autres tribus africaines, notamment aux Massalits, aux Zaghawas et aux Bertis prenant, en mars 2003, l'appellation d'Armée de libération du Soudan (ALS).

Au Soudan, comme on peut le constater, les rapports sociaux étant loin d'être pondérés en matière surtout de la gestion des affaires politiques de l'Etat, sont plutôt soumis à une sorte de vassalisation de certaines ethnies dont la liberté d'expression est tout simplement bâillonnée ou corsetée par l'excessivité du pouvoir et de la confusion semée dans la gestion de l'Etat. Les dynamiques sociales articulent des interactions conflictuelles débouchant, dans la plupart des cas, sur des solutions exprimant habituellement le débarras ou l'exil migratoire. Il s'agit des solutions à travers lesquelles on observe les membres de certaines ethnies faibles traverser les frontières nationales pour la quête d'un asile dans un pays limitrophe. A ce propos, l'enquête Assadick n'a pas manqué de mentionner les raisons profondes qui ont poussé certaines ethnies à rejoindre l'exil au Tchad :

Je voudrais simplement dire que dans notre pays le Soudan il n'est pas évident pour toutes ethnies qui n'appartiennent pas à l'ethnie en charge de la gestion de l'Etat d'avoir la liberté d'expression et de vivre dans la paix. Nous avons été pris pour cibles, comme des personnes hostiles à leur pouvoir. Il s'agit des Arabes, ce sont eux qui ont orchestré la destruction de nos communautés dans tout le Soudan du nord. Des affrontements physiques ont eu certes lieu mais face à une armée clanique et ethnique, nous sommes obligés d'aller au loin pour la recherche de l'asile dans le pays voisin le plus proche qu'est le Tchad. Comme il n'est pas question de vivre dans une situation d'esclavage, nous avons estimé bon de nous réfugier (Assadick I., réfugié Soudanais de 47 ans, entretien réalisé le 14 novembre 2024 au camp de Farchana).

Il s'agit de comprendre au travers de l'intervention de l'enquête Assadick qu'au regard de la situation qui prévaut au Soudan du nord, il n'est plus évident de croire à une vie de paix entre les groupes ethniques. En effet, les conséquences qui découlent des comportements belliqueux s'articulent autour de la patrimonialisation et de l'ethnicisation du pouvoir qui est certainement reconnue comme le fondement de la déstabilisation du vivre-ensemble au Soudan. En effet, la lutte armée entre les communautés ethniques du Soudan qui se concentrent autour du concept "ethnocentrisme" apparaît comme l'explication profonde des rivalités incessantes entre les groupes ethniques dont la lutte de classe est caractéristique du mode de vie dans ce pays. On assiste alors à une épuration ethnique contraignant de nombreuses personnes à un mouvement migratoire vers le Tchad. L'ethnicisation du pouvoir s'est manifestée à travers la marginalisation par l'emploi de la violence contre certains groupes ethniques n'ayant pas été associés de quelque manière que ce soit à la gestion des affaires politiques de l'Etat soudanais. A ce sujet, nombreux parmi les réfugiés du camp de Farchana ont démontré dans les entretiens que nous avons eus avec eux, les raisons de

¹ Mot composé qui signifie approximativement (en arabe dialectal du Soudan) « les cavaliers du diable, armés de kalachnikovs ». Car si, autrefois, les échanges entre les guerriers se faisaient avec des lances et des épées, c'est-à-dire des armes blanches ; de nos jours, les belligérants ont commencé à faire usage, depuis les années 1980, des armes automatiques, c'est-à-dire des armes à feu, pour leurs assauts.

leur retrait de leur pays. Le propos de l'enquête Ibrahim apporte une justification davantage explicite :

La violence que nous avons subie au Soudan est rare dans la zone. Nous qui partageons les mêmes frontières avec les autres ethnies du Tchad, étions beaucoup plus visés par les Arabes au pouvoir. Ces derniers régnaient en maîtres absolus dans tout Soudan en usant la violence comme seul moyen et méthode de se rendre purs dans toute la zone du Soudan du nord. Etant en position de faiblesse, nous étions vus dans l'obligation de quitter le pays pour nous réfugier dans ce pays le Tchad qui nous a accueillis. Il y en a certes qui sont restés sur place mais subissent des atrocités de la guerre et aujourd'hui nous comptons des milliers de personnes tuées, d'autres sont faites malheureusement prisonnières dont on ignore aujourd'hui la position (Ibrahim A., réfugié Soudanais de 52 ans, le 14 novembre 2024 au camp de Farchana).

Etant donc entachés par les luttes armées, les rapports sociaux dans les milieux soudanais sont beaucoup plus marqués par l'expression quotidienne de la violence physique compromettant, par conséquent, la politique de l'Etat qui s'explique par sa faillite en matière de gestion de l'intégrité de son territoire. L'insécurité créée par les oppositions violentes entre les identités différentielles vivant dans l'espace soudanais conduit à considérer l'ethnie arabe, dominante au Soudan, comme étant responsable de l'ethnicisme dans la zone. La migration forcée des groupes ethniques non Arabes se donne à voir à travers le déplacement massif des faibles de la guerre ayant cours au Soudan du nord. La situation sécuritaire ayant victimisé les communautés soudanaises a fait tache d'huile dans le pays d'accueil.

2.2. La question sécuritaire dans le Département d'Assongha

Dans la majeure partie des zones du Département d'Assongha, surtout celles qui sont sous la couverture des organisations humanitaires, il est indéniable que la sécurité sociale connaisse des obstacles pour sa mise en pratique dans les milieux sociaux. Des comportements peu orthodoxes sont observés, d'après les entretiens que nous avons eus avec les enquêtés, qui sont celles de certaines personnes véreuses favorables aux actions illégales posées dans les espaces sociaux entourant les camps. A Adré, l'enquête Brahim Y. raconte que la vie dans cette zone cause des difficultés pour la population. Il le dit en ces termes :

Dans la zone d'Adré et même en dehors de la ville, on ne peut plus se promener comme par le passé. De nos jours, des coupeurs de route se sont multipliés occupants presque tout l'espace, arrachant et tirant à bout portant sur des paisibles personnes qui vont et reviennent pour la recherche du pain. Même la nuit, on vous arrache vos biens et l'on ne peut pas agir devant eux comme pour manifester une autodéfense. Au dernier moment, même les camps des réfugiés ne sont pas épargnés. Les responsables des camps ont finalement peur de ces brigands qui font leur loi nuit et jour. A l'intervention des forces de l'ordre, ils prennent fuite vers le Soudan où ils trouvent refuge (Brahim Y., homme commerçant de 44 ans d'Adré, entretien mené le 11 novembre 2024 à Adré).

L'insécurité qui fait couler d'encre dans les entités géographiques dudit Département met le plus souvent les services sociaux de base des camps des réfugiés dans une situation de panique généralisée si bien qu'il ne paraît plus évident d'accorder de la crédibilité dans ces espaces de vie. En conséquence, l'absence de la sécurité dans les camps conduit les organisations humanitaires en charge de la gestion des camps à prendre des mesures comme pour contraindre les autorités du pays d'accueil à être regardant sur l'aspect sécuritaire qui dysfonctionne de manière quotidienne. L'un des Responsables du HCR a laissé croire que l'insécurité dans cette localité risque de susciter le départ inattendu du Tchad des organisations humanitaires. Abessolo A. déclare que :

Nous comptons déjà plusieurs années de prise en charge des camps des réfugiés mais la sécurité à l'est du Tchad nous donne de la peine pour l'exécution de nos tâches quotidiennes. Il n'est pas évident pour nous humanitaires de passer d'un camp à un autre dans le cadre de la supervision de nos activités à cause de la présence des coupeurs ou des brigands tout au long des routes. Comme si cela ne suffisait pas ils vont jusqu'à voler à mains armées nos biens dans les camps tels les générateurs qui souvent alimentent ces espaces en électricité. Nos véhicules de service sont souvent

arrachés. Finalement nous vivons dans nos bases en étant très prudents (Abessolo A., nutritionniste de 42 ans, entretien mené à Farchana 15 décembre 2024).

Comme on peut le constater, l'insécurité dans cette partie du Tchad, à la lecture de l'énoncé émis par notre enquête Abessolo est une réalité indéniable qui règne dans ce Département et ses zones rurales semant la psychose sociale. Aussi faut-il noter que le vol dans cette localité du Ouaddaï se perçoit comme une culture qui se veut pérenne et qui est souvent soutenue par l'existence des armes à feu dont l'Etat n'a pas la mainmise sur les usagers. En effet, il n'est pas rare d'observer dans les milieux dudit Département la prolifération des armes à feu dont le statut des détenteurs se confond à celui de ceux ayant véritablement le droit d'usage. Autrement dit, dans cette localité d'Adré, il n'est plus surprenant de voir des personnes civiles porter des armes automatiques se donnant ainsi la possibilité de faire la pluie et le beau temps. De ces comportements, naît alors l'insécurité dans toutes ses formes mettant du discrédit et de la méfiance dans le fonctionnement des organisations humanitaires ayant la prise en charge des réfugiés. Le Responsable Chef de projet de la Caritas Mongo, en activité dans la zone Est, est persuadé d'après ses constats, que :

En réalité dans toute la zone où se trouvent les différents camps des réfugiés Soudanais, les organisations humanitaires intervenant dans le cadre de la gestion des réfugiés sont inquiètes, nuits et jours, tant dans les camps que dans les environs. On ne peut pas se déplacer d'un camp à un autre sans qu'on ne soit braqué. Au moment de la distribution des denrées alimentaires, il arrive que nos agents soient l'objet de menace et de braquage orchestrés tantôt par des hommes armés qui souvent viennent des villages hôtes et qui arrachent de manière violente les produits alimentaires si bien qu'aujourd'hui, il n'est plus évident de procéder à une distribution réussie. J'ai constaté que les agents désignés pour la distribution des aliments ne sont plus disposés à faire le travail qu'on leur demande à cause justement de la peur qui les envahit tous les jours. Il faut comprendre que nous travaillons, Responsables et agents, avec la peur au ventre. Même dans nos logements, au niveau de nos bases respectives, il n'est pas facile de passer aisément des nuits à cause de l'apparition subite des hommes armés qui viennent habituellement prendre ce qu'ils veulent en dépit de la présence de la garde mise à notre disposition pour notre éventuelle sécurité (Akou D. homme de 56 ans, environnementaliste, entretien réalisé le 12 décembre 2024 à N'Djaména).

A travers cet énoncé de l'enquête Akou, l'insécurité dans les camps abritant les réfugiés Soudanais se révèle comme une réalité indéniable dans la presque totalité de la zone d'Adré compromettant la majeure partie des activités des organisations humanitaires intervenant auprès desdits réfugiés. Travailler dans une situation de totale inquiétude dans les camps conduit les humanitaires à abandonner leurs activités d'assistance pour simplement sauver leur intégrité physique. Etant donné que les conditions de travail ne sont plus favorables pour les organisations humanitaires, il n'y a d'autres solutions envisageables que de se départir des réfugiés.

2.3. Camp de Métché sous le coup de l'insécurité foncière

Les réfugiés soudanais campés dans la zone Est d'Adré, en plus des menaces quotidiennes et des tueries dont ils sont victimes dans leurs milieux de refuge, sont pour la plupart des cas, l'objet d'expropriation et de déguerpissement proférés par des Massalit Tchadiens qui constituent la population hôte dans la localité. Ces populations exigent de ces réfugiés se trouvant dans le camp de Métché l'abandon pur et simple de l'espace occupé qui est, en effet, une propriété qui leur fut reconnue par les Britanniques à l'époque de la colonisation. Ces camps installés sur les terrains dont la population hôte revendique le droit de propriété, font, en réalité, partie intégrante des champs des cultures garantissant, par voie de conséquence, sa survie. Dans la zone, on observe un comportement de méfiance frisant du mépris et d'hostilité prononcés le plus souvent contre les réfugiés et les organisations humanitaires qui œuvrent pour leur bien-être et leur protection. Cette attitude répulsive est souvent exprimée ostensiblement devant les réfugiés pour les amener à quitter l'endroit. Des déclarations inhospitalières sont souvent prononcées à l'égard des réfugiés Soudanais. Dahab n'a pas hésité de dire son propos appelant les réfugiés à quitter l'espace qu'ils occupent c'est-à-dire le camp de Métché :

Nous, Massalit du Tchad, avons eu également des problèmes avec nos voisins par le passé mais nous avons supporté notre mal en restant sur place chez-nous. Tous ceux-là qui sont venus du Soudan fuyant les guerres chez eux ont finalement occupé de manière anarchique nos terres foulant ainsi au pied notre consentement. Même si c'est *bakuma*, qui les a placés par la force sur cet endroit, il faut qu'ils sachent qu'ils doivent partir d'ici parce qu'ils nous causent beaucoup de peine depuis qu'ils sont là. Nous avons constaté que depuis qu'ils sont installés dans cet espace, même notre coût de vie est devenu très cher et n'avons plus rien. Par contre eux, ne souffrent pas du tout parce qu'ils ont toutes les différentes denrées alimentaires disponibles à tout moment alors que nous mourons souvent de la famine (Dahab M. homme paysan de 56 ans, du village Métché, entretien mené le 24 novembre 2024 à Abéché),.

De toute évidence, il ressort du discours de l'informateur Dahab que le problème de l'espace-terre se pose dans cette localité où l'on constate que la cohabitation avec une entité sociale étrangère relève de l'impossible. Au-delà du problème foncier engendré par l'installation des Réfugiés dans la zone de Métché, il y a lieu de considérer un autre problème lié aux difficultés de survie auxquelles se trouvent confrontée la population du village Métché. L'espoir d'un mieux-être étant perdu, la population hôte a tendance à recourir à l'exigence extrême qui est celle consistant à voir les Réfugiés se déguerpir. Il s'agit d'un retour forcé des Réfugiés proféré par les populations hôtes qui éprouvent des difficultés de coexistence avec ces derniers.

Aussi convient-il de noter que de ne pas perdre de vue l'atteinte sexuelle portée au personnel féminin de santé œuvrant dans les camps de Réfugiés qui est une récurrence dans le Département d'Assongha. En effet, il ne se passe pas un seul jour où les prestataires de service de santé ne subissent pas de la violence sexuelle. Le personnel féminin de la santé dans les camps est souvent l'objet de menaces sexuelles que lui font subir les Réfugiés eux-mêmes et les autochtones en dehors des camps. Marissa D. une enquêtrice, humanitaire du camp de Farchana n'a pas hésité longtemps d'évoquer ouvertement les menaces et les violences qu'elle a subies pendant son séjour dans ce milieu des Réfugiés. La dernière est persuadée que la paix sociale dans les milieux des Réfugiés n'existe nulle part. En effet, les femmes, d'une manière générale, dans ces endroits sont vues comme objet de désirs sexuels et attirent par conséquence la violence sexuelle que les hommes nourrissent en eux. Dès lors que l'homme s'aperçoit une femme, qu'elle soit du service de la santé ou de n'importe quelle organisation humanitaire, si sa sécurité n'est pas garantie, elle est poursuivie pour en abuser d'elle. La situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve la femme dans les camps de Réfugiés est la preuve de la massification des habitants des camps dont le contrôle échappe aux autorités administratives du pays hôte. Nombre de femmes travailleuses dans cet état de vulnérabilité et de risque ont pour la plupart quitté les organisations qui les ont recrutées pour une autre destination. Marissa à propos de la violence sexuelle constatée et subie dans le camp déclare que :

Je suis infirmière recrutée par l'organisme *Médecins sans frontières Suisse* depuis bientôt une année. Quand on m'a affecté dans le camp de Réfugiés de Farchana, j'ai accepté volontiers et j'y ai travaillé sans bouder. Etant célibataire, je me sentais toujours exposée simplement parce que le regard des hommes me gênait pendant que je m'occupais de mon travail. Il arrive qu'en pleins soins, les hommes tentent de me forcer la main en cherchant coûte que coûte à me coucher. J'arrive toujours à les vaincre sans que mes Responsables ne soient mis au courant. Mais, puisque les mêmes actes se sont répétés à mon endroit, j'étais obligée d'en informer mes Responsables qui ont pris la résolution de m'affecter dans un autre camp. Dans mon nouveau poste, il n'était toujours pas évident pour moi de m'épanouir avec les autres et c'est le pire que j'ai subi. Dans ce camp de Réfugiés, il n'y a pas de jours où je ne suis pas tentée ou menacée sexuellement. Il y a des jours surtout la nuit où des hommes violentent notre base pour s'abuser de moi sexuellement. Je voudrais raconter tout ce que j'ai eu comme acte de violence sexuelle dans ces camps de Réfugiés qui font place à l'anarchie. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de démissionner de mon service pour travailler dans un centre de santé dans une région où au moins on peut vivre sans crainte (Marissa D. femme infirmière de 32 ans de N'Djaména, entretien réalisé le 23 décembre 2024 à Abéché).

De l'avis de l'enquêtrice Marissa, la violence sexuelle basée sur le genre fait de camps des réfugiés son champ d'application. Cet écart de conduite, qui se fait jour dans ces milieux où des

personnes en situation de vulnérabilité, s'observe à intervalles réguliers, dans la vie que ces dernières mènent dans les espaces sociaux réservés pour elles. Autrement dit, à en prendre en considération l'énoncé émis par notre enquêtée, la sécurité liée aux personnes et à leurs biens dans le Département d'Assongha est placée sous l'ombre de doute. Ce raisonnement s'explique par les opérations incessantes de vols à mains armées par des individus dont l'origine est inconnue et les menaces sinon des actions de violations sexuelles répétitives posées sur des agents de santé. Ces actions déloyales relevant de la transgression des droits humains dysfonctionnent, pour la plupart des cas, les activités des établissements sanitaires mis à la disposition des réfugiés dans les camps. Le quotidien dans les milieux des réfugiés étant au comble de l'incertitude vitale ne semble plus être rassurant dans le sens où les violences récurrentes ne cessent de s'employer comme des activités de routine dans les camps. Raison pour laquelle les habitants de ces espaces de vie, au regard de leur vulnérabilité qui va grandissante, sont tentés de panser leur séjour pour se mettre à l'abri des surprises inattendues.

2.2. Reconstruction sociale de la vie des réfugiés

Le contexte d'apparition en amont et en aval des violences ayant cours au Soudan puis au Tchad, précisément dans les camps des réfugiés a suscité des perturbations sociales dans les différentes communautés soudanaises et tchadiennes. Les déplacements populaires sont inscrits dans le registre des migrations contraignantes observées sur le territoire du Tchad, pays d'accueil. Ces mouvements migratoires ont, en fin de compte, créé des difficultés de vie aussi bien aux réfugiés qui sont devenus une population vulnérable et à risque qu'aux communautés tchadiennes vivant dans les zones environnant les espaces aménagés pour les réfugiés.

Eu égard à cet état de fait, les réfugiés autant que les communautés d'accueil sont organisés en des Groupements à l'initiative des Organisations Non Gouvernementales et celles humanitaires pour exploiter des espaces pour des cultures maraîchères. Cette initiative s'est avérée fructueuse pour les acteurs engagés dans cette œuvre. Des activités de commerce se sont développées dans la zone dont les produits remplissent de manière permanente les marchés de grands centres urbains dans le Département d'Assongha voire les autres zones où ces produits maraîchers n'existent pas ou se trouvent être insuffisants sur le marché. On observe même dans les camps des réfugiés des petits commerces se faire qui sont, le plus souvent, alimentés par des produits des activités maraîchères. Nombre de réfugiés sont persuadés que l'aide humanitaire de toutes sortes dont ils sont bénéficiaires donne l'opportunité à chacune des personnes vulnérables à se hisser socialement et économiquement. C'est pour eux l'occasion de jeter aux oubliettes les situations de violence qu'ils ont subies au Soudan, leur pays natal.

Aussi ne faut-il pas perdre de vue l'amélioration des conditions de vie des réfugiés à travers l'octroi des fonds par des organisations humanitaires pour développer des activités génératrices de revenu. Nombre de réfugiés sont persuadés, au regard des avantages tirés des activités génératrices de revenus qu'ils exercent, qu'il n'est plus question d'envisager un éventuel retour sur leur terre natale et se sentent finalement convaincus que le reste de leur vie vaut la peine d'être vécue là où ils peuvent exercer une fonction pour assurer leur survie. En effet, aussi longtemps que les organisations onusiennes auront soutenu les réfugiés dans le sens de leur promotion sociale et économique, les réfugiés se montreront disposés à changer de mode de vie. Dans cette perspective, les chercheurs mettent en évidence la grande capacité des réfugiés à reconstruire des réseaux sociaux et leur volonté de s'intégrer dans les systèmes socio-économiques locaux et régionaux : les programmes d'assistance ne seraient en réalité qu'une stratégie de survie parmi tant d'autres et sans doute même la moins importante (Wilson, 1992 : 205-226).

A la longue, les réfugiés feront en sorte que ces activités contribuant de manière substantielle à la transformation des conditions de vie soient l'objet de pérennisation afin que dorénavant le développement soit perçu comme un processus du changement du mieux-être et du mieux-vivre dans ce pays le Tchad qui a offert l'hospitalité aux étrangers. Dans la dynamique de l'offre et de la demande, le Tchad s'inscrit en droite ligne des conventions humanitaires devant donner des

opportunités de survie à tous les déplacés et toutes personnes en quête d'un endroit où le bon vivre se vit. Toutefois, il convient de noter que les agents du HCR et autres organisations humanitaires ne sont pas forcément disposés à prendre tout en charge, ce qui fait que finalement leur dispositif « sécuritaire, alimentaire, et sanitaire » (Agier, 2001 :6) échappe souvent à leur contrôle.

Tout compte fait, le Tchad matérialise son engagement international en respectant les lois règlementant l'accueil des personnes vulnérables, les réfugiés notamment, en vue de l'octroi de l'abri dont la sécurité des personnes et des biens.

3. Analyse des données

Les mouvements migratoires des populations réfugiées forment et entretiennent des groupuscules à tendance révolutionnaires dans la perspective de regagner leur pays avec les mêmes canaux de la violence physique. Il s'agit des réfugiés soudanais qui n'étant pas satisfaits de la vie qu'ils mènent dans les différents milieux de vie qui leur sont attribués s'adonnent à des pratiques et aux comportements épousant l'insécurité. Cette attitude réfractaire des réfugiés aux normes sociales locales fait davantage pérenniser l'insécurité sociale au niveau de la frontière Tchad-Soudan. Le retour desdits réfugiés bien qu'envisagé, s'accompagne toujours soit de la volonté velléitaire soit des idées révolutionnaires fondées sur le repli identitaire. Il convient de noter qu'il s'agit, en toile de fond, du problème foncier saisi comme le facteur causal ayant exacerbé les rivalités interethniques et par conséquent, a suscité un problème d'hégémonie s'agissant de la gestion politique des affaires de l'Etat.

L'autorité de l'Etat devant s'exercer sur l'ensemble du territoire tchadien semble sombrer à l'est où l'insécurité est visible dans tous les espaces de vie. En effet, l'absence de sécurité tant dans les villes que dans les camps de réfugiés se confirme davantage par l'usage tous azimuts des armes à feu par des personnes civiles. Ces armes détenues par des tierces personnes envahissent toute la province du Ouaddaï dont il n'est pas évident pour l'Etat d'asseoir son autorité à l'effet de contenir toutes ces actions de violence qui sont autant des indicateurs d'insécurité sociale. Il convient de noter que le Tchad a pourtant fait preuve de son engagement à défendre les droits des réfugiés en adhérant aux conventions internationales et en mettant sur pied des lois nationales censées protéger leurs droits et leur bien-être.

C'est dans la logique du respect de l'ordre international s'agissant notamment de la situation des réfugiés dans le monde que le Tchad est, de nos jours, signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967, et a fini par intégrer ces principes dans son cadre juridique national par le biais de la Loi sur les réfugiés de 2015. Cette Loi décrit les droits et les protections accordés aux réfugiés, en tenant compte de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités de travail. Qui plus est, le Tchad reconnaît dans ses textes juridiques et conventionnels que les réfugiés ne sont pas confinés dans des camps de réfugiés mais ils sont autorisés à se déplacer librement dans le pays. C'est ce qui leur permet d'aller en quête de meilleures opportunités et de meilleurs services, mais aussi de reprendre contact avec leurs familles. L'analyse de ces mythes et la manière dont ils se perpétuent au sein des organismes humanitaires débouche finalement sur une critique plus générale du dispositif humanitaire, souvent considérée par de nombreux chercheurs comme une machine qui déshumanise foulant au pied les droits fondamentaux des réfugiés. Tout ceci est fondé sur une idéologie articulant contrôle et domination se manifestant à travers des programmes d'aide à caractère standard mis au profit des réfugiés, considérés comme des masses indistinctes (Harell-Bond & Voutira, 1992 ; Zetter, 1990 ; Allen, 1996).

Mais il n'en demeure pas moins que les violences de toutes sortes sévissent dans la province du Ouaddaï où la circulation des biens et des personnes est loin d'être évidente. Ces violences récurrentes compromettent, dans tous les cas, l'autorité de l'Etat qui peine de s'appliquer dans la partie est du Tchad. Aussi faut-il noter que la vision de l'Etat en matière des droits humanitaires est tout naturellement bafouée ou tout simplement sabotée par des groupuscules qui font pérenniser l'insécurité sociale dans la zone d'étude.

L'attitude de l'Etat tchadien face à ses engagements internationaux frise de la trahison à cause de l'absence du respect des conventions internationales. A l'évidence, la trahison desdits engagements se vérifie à travers les actes violences ou des chantages que l'on observe tant dans les camps de réfugiés que dans les environs posés à intervalles réguliers dans une localité où la présence des forces de l'ordre n'est pas importante. Raison pour laquelle foulant au pied la sécurité des réfugiés ou des communautés d'accueil et leurs biens, l'Etat au regard de ses obligations internationales semble subir des conséquences néfastes dans le sens où les Lois édictées et les Conventions entérinées en ce qui concerne la situation des réfugiés ne sont que figuratives en matière de textes juridiques.

Conclusion

Il convient de retenir, en définitive, que les personnes en situation de migration forcée, campées dans la localité d'Adré se trouvent sous la protection des normes définies par les organisations onusiennes en matière de sécurité des personnes en état de vulnérabilité. Au terme de cette étude, les résultats s'articulent autour des points essentiels à savoir : les contraintes liées à la violence physique ont non seulement débouché sur la migration forcée des personnes mais aussi ont fini par créer des situations d'insécurité dans le pays hôte (Tchad); au regard du désœuvrement des habitants du camp et surtout à l'insécurité alimentaire, la création des activités génératrices de revenus par les ONG nationales et internationales a fini par pacifier l'insécurité sociale ayant cours dans ces milieux et par conséquent, a conduit nombreux parmi les réfugiés à renoncer à leur désir de retourner dans leur pays d'origine. Les résultats montrent que l'accession au pouvoir pour certaines ethnies comme les Arabes est inscrite dans le registre des défis à relever même en usant la violence criminelle pour atteindre le but. Les oppositions armées au Soudan s'apparentent à une sorte de nettoyage ethnique s'agissant notamment les ethnies faisant le jeu de la transnationalité ; il s'agit donc de l'hégémonie clanique qui se manifeste par la violence entretenue par les Arabes au pouvoir. L'intervention des humanitaires auprès des réfugiés par la création des activités génératrices de revenus constitue autant une méthode pour dissuader l'esprit révolutionnaire et surtout la situation d'insécurité dans les milieux des réfugiés. Sur le plan irénologique, il n'en demeure pas moins que la pacification de la violence qui se manifeste aussi bien par l'engagement des organisations humanitaires que par la création des activités pour l'épanouissement des réfugiés est une riposte à la gestion non rationnelle des camps de réfugiés.

Références bibliographiques

1. Sources orales

ordre	Noms et prénoms	Age	Fonction	Lieu et date	Thème abordé
1	ABESSOLO A.	42 ans	Nutritionniste	Farchana, 15.12.2024	Insécurité dans les camps et les environs
2	ASSADICK I.	47 ans	Paysan, réfugié	Farchana, 14.11.2024	Conflits interethnique au Soudan
3	IBRAHIM A.	52 ans	Paysan, réfugié	Farchana, 14.11.2024	Violences au Soudan et les rivalités intercommunautaires
4	BRAHIM Y.	44 ans	Commerçant	Adré, 11.11.2024	Insécurité dans la zone des réfugiés
5	DAHAB M.	56 ans	Paysan	Abéché, 24.11.2024	Problème foncier
6	AKOU D.	56 ans	environnementaliste	N'Djaména, 12.12.2024	Insécurité dans le camp
7	MARISSA D.	32 ans	Infirmière	N'Djaména, 23.12.2024	Vulnérabilité et du personnel de santé et insécurité dans les camps

2. Sources écrites

B.Harrell-Bond & E.Voutira, 1992. "Anthropology and the study of refugees", in *Anthropology today*, vol n°8, n°4 : 6-10.

C. Rivière 2024, violences politiques en Afrique noire, Nomos Verlagsgesellschaft mbH, pp. 15-24

E. Voutira & B. Harrel-Bond. 2000. « Successful refugee settlement : are past experiences relevant? » in Cernea M. and Mc Dowell C. *Risks and Resettlement*, *op.cit.*: 56-77

HCR. 2000. *Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*. Ed. Autrement/HCR, Paris.

K.B.Wilson. 1992. « Enhancing refugees' own food acquisition strategies », in *Journal of Refugee studies*, vol 5, n°3 / 4 : 205-226.

M. Agier. 2001. « La guerre, le camp, la ville : enquête dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya ». Rapport de mission IRD/MSF-B, Centre d'études africaines, EHESS.

M.H. Gamal. 1996. *Population Displacement in the Sudan. Patterns, responses, coping strategies*. The Center for Migration studies, New York.

N. S.Barry. 1983. *The Commitment to Refugee Resettlement*, <http://links.jstor.org>

P. Bourdieu, & A. Sayad, 1964. *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Ed. de Minuit, Paris.

P. Bont 1979. « Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens, éléments d'une problématique », *Production pastorale et société*. Paris-Cambridge.

Maison des Sciences de l'homme, Cambridge University Press : 171-200.

R. Zetter, 1991. « Labelling refugees: forming and transforming and identity », in *Journal of refugee studies*, Vol 4 n°1: 39-63

T. Allen, (ed.). 1996. *In search of cool grounds: war, flight and homecoming in northeast Africa*. Africa World Press, United Nation research institute for social development, Geneva, New York.

Y. Beigbeder, 1999. *Le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés*. PUF, coll. Que sais-je, Paris.